

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/04/2011

Etaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Christine Dieutre, Ginette Vasse, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Antonio Navarro, Bruno Biard, Christelle Chopart

Absent(e) et excusé(e) : Michel Dubois

Absent : 0

Secrétaire de séance : Bruno Biard

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Le compte-rendu de la séance du 8 février 2011 a été approuvé à l'unanimité.



COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

Visite du chantier : les élus se sont rendus à la gare pour prendre connaissance des travaux réalisés.

Plan de financement : Monsieur le Maire présente le bilan financier de la gare où le montant total des dépenses 592 576.32 € est financé par des subventions à hauteur de 455 904 € et un financement de 140 000 € pris en charge par le loyer mensuel.

Préparation de l'inauguration du 7 mai 2011 à 18h : Monsieur le Maire présente le carton d'invitation et communique la liste des invités ainsi que le déroulement de la manifestation. L'apéritif d'honneur sera préparé par la gérante de la gare sans dépasser la somme de 750 €.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°20

RÉALISATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE POUR LE BUDGET ANNEXE « Complexe commercio-touristique »

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal du plan de financement de la réhabilitation de la gare en complexe commercio-touristique et souhaite que le remboursement d'emprunt soit couvert en totalité par le loyer afin de ne pas toucher au fonds de roulement de la commune.

Objet des investissements : Complexe-commercio-touristique

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT : 595 000 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme : 140 000 €

Subventions : 455 000 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen/long terme », montant total du financement 140 000€, répartis suivant modalités ci-dessous :

SAGELAN Taux fixe à double échéance anticipée

Montant de l'emprunt : 140 000€

Taux actuel : 4.63% (taux apparent : 4.04%)

Durée du crédit : 25 ans

Modalité de remboursement : annuel

Type d'échéance : échéances constantes


Anticipation de la première échéance : oui

Date de la première échéance demandée : 15/07/2011

Anticipation de la seconde échéance : oui

Date de la seconde échéance demandée : 02/01/2012

Avec le paiement anticipé des deux premières échéances du prêt, le taux apparent de celui-ci ressort à 4.04% et le montant de chaque échéance annuelle est de : 9008.30€
Les frais de dossier sont de 45 €.




DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°21

LOYER de la SARL « AU QUAI GOURMAND »

Montant du loyer : à compter du 1^{er} mai 2011

- 500 € HT pour la partie commerciale qui sera indexée sur l'indice INSEE chaque année au 1^{er} janvier.
- 150 € HT pour la partie « gîte » pour la période du 1^{er} mai au 31/12/2011
- 200 € HT à compter du 1^{er} janvier 2012. Ce montant sera revu chaque année en fonction du taux d'occupation sans pouvoir être inférieur à 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec la SARL « Au Quai gourmand » pour la gérance du complexe commercio-touristique de la gare.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°22

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2011 DU COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2011.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget annexe 2011, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes HT	11 972 €	580 796 €
Dépenses HT	11 972 €	580 796 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 592 768 € HT.

TAXES COMMUNALES 2011

Compte tenu de la réforme des collectivités, quelques modifications vont être apportées sur les feuilles d'impôt :

- Taxe d'habitation : somme des taux votés par la commune et le département en 2010 * 1,0340
- Foncier bâti : taux voté en 2010
- Foncier non bâti : taux voté en 2010 * 1,0485
- Contribution Foncière économique : taux relais communale + taux département et région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009 * 0,88074

Sans augmenter les taux communaux 2011, cela devient :

Taxe d'habitation : 14.57%

Taxe foncier bâti : 10.77%

Taxe foncier non bâti : 27.62%

CFE : 16.90 %

Le produit attendu de ces taxes est de 107948 €

Le coefficient de variation proportionnelle proposée est de 1,000000 soit un maintien de la pression fiscale.

DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°23

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 soit :

- *Taxe d'habitation :* 14.57 %
- *Taxe foncier bâti :* 10.77 %
- *Taxe foncier non bâti :* 27.62 %

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

- CFE : 16.90 %

Le produit attendu de ces 4 taxes se monte à 107 948 €.

Le montant des compensations est de 16402 €

Comme la réforme nous permet d'avoir un supplément nous devons rembourser au fonds national de garantie de ressources 31877 €.

107 948 € - 31877 € = 76071 €

Compensations de l'état : 16402 €

Total = 92473 € de recettes pour la commune



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°24

RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DU SYNDICAT ÉLECTRIQUE

25^{ème} tranche d'éclairage public

50^{ème} tranche renforcement de réseaux - poste « école »

Le Syndicat Electrique va procéder au renforcement de réseaux sur la commune de Saint-Saire et propose à la commune de profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux de la salle des loisirs à la mairie.

Coût des travaux :

- 33 000 € réseau téléphonique dans le cadre du renforcement
- 13 700 € pour la pose de 15 mâts et d'une armoire de commande
- FCTVA à préfinancer : 17 640 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, est favorable à ces travaux et propose leur inscription budgétaire sur l'année 2011 et autorise le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, de la DRAC, des réserves parlementaires...



MODIFICATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011

Compte-tenu du nouveau projet d'enfouissement de réseau, le conseil municipal sur proposition de M. Le Maire décide de reporter les travaux 2011 aux années 2012 et 2013 et ne retenir pour 2011 que les travaux suivants qui seront inscrits au Budget primitif :

- Etude d'assainissement de tous les logements communaux
- Enfouissement de réseaux de la salle des loisirs à la mairie
- Installation d'une grille à la petite porte de l'église



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°25

CONVENTION LIANT LE SMAD ET LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des modalités d'intervention du Conseiller en Energie Partagée afin de pouvoir récupérer une partie des certificats d'économie d'énergie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Pays de Bray sur ce dossier.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°26

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'employé communal entretient les espaces verts en dehors de l'agglomération depuis de nombreuses années et qu'il a reçu un courrier des Services du Département demandant qu'une convention de superposition d'affectation soit passée pour cet entretien. L'agent communal entretiendra les espaces verts situés en bordure :

- RD7 (le long de la Béthune vers la Gare jusqu'au cimetière)
- RD 119 (de l'avenue verte à la maison située 537 Route de la Croix des Mazis)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°27

VALIDATION DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, valide le plan d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie et de l'école comme présenté sur le plan ci-joint en annexe



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°28

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT -Au titre de la DETR POUR « TRAVAUX LIÉS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DE L'ÉCOLE MARIUS GROUT »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux liés aux économies d'énergie de l'école Marius Grout selon le plan de financement présenté.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°29

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT -Au titre de la DETR
POUR « TRAVAUX ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS ET AUX PERSONNES À
MOBILITÉ RÉDUITE POUR LA MAIRE-ÉCOLE MARIUS GROUT »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite pour la Maire-Ecole selon le plan de financement présenté.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°30

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT -Au titre de la DETR
POUR « ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE
des sanitaires de la mairie-école »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de mise aux normes des sanitaires de la mairie-école aux personnes à mobilité réduite selon le plan de financement présenté.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°31

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT
POUR « ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE
des sanitaires de la mairie-école »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès du Département pour les travaux de mise aux normes des sanitaires de la mairie-école aux personnes à mobilité réduite selon le plan de financement présenté.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°32

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide un simple passage la 1^{ère} semaine de mai, un fauchage en totalité pour la foire à tout et le 3^{ème} passage se fera en fonction de la pousse en fin de saison pour un coût de 3960 € H.T



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°33

DESTRUCTION DES NIDS D'HYMÉNOPTÈRES (GUÊPES, FRELONS)

Le SDIS n'assurera plus les destructions de nids d'insectes et redirigera les demandes vers les sociétés spécialisées sauf

- A titre gratuit : lorsqu'un danger immédiat et vital pour les personnes est identifié à réception de l'appel, à la demande de la mairie lorsque le nid est situé sur le domaine public
- Avec facturation : par carence d'entreprises privées et cela sera facturé 100 € au demandeur de la prestation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de mettre fin à la participation de la commune aux destructions de nids d'insectes au regard du fait que cette prestation sera désormais assurée par des entreprises privées.



DÉLIBÉRATION du 13/04/2011 - N°34

OUVERTURE DE CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de l'Inspection Académique concernant une attribution d'un emploi élémentaire au sein du SIVOS de la Béthune pour la rentrée scolaire 2011-2012. Monsieur le Maire précise que l'ouverture devrait avoir lieu à Bouelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte l'attribution d'un emploi élémentaire au sein du SIVOS de la Béthune.



COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus prennent connaissance des comptes-rendus de commissions et syndicats ; aucune remarque n'est apportée.

- **Commission des travaux** : 6 avril 2011
- **SIVOS de la Béthune** 14 mars 2011
- **Syndicat d'eau** du 8 février 2011
- **Com'Com** du 17 février 2011

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

- **Assemblée Générale des Jardins de l'Avenue Verte** : 4 mars 2011



INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux** :
 - Alarme de la salle des loisirs installée : on attend la fin des entreprises pour l'activer
 - Alarme de la mairie : installation pendant les vacances
 - Huisseries du logement de la poste : à partir du 26 avril
- **Modification des horaires d'ouverture de la mairie** ;
 - Mercredi et vendredi : 17h30-19h (au lieu de 19h30)
 - Samedi : 11h-12h (au lieu de 14h-15h)
- **Bilan du banquet des anciens** : Monsieur le Maire présente aux élus le bilan financier du banquet des anciens 2011 qui présente 516 € de recettes et 1979.65 € de dépenses.
- **Journées du patrimoine** : elles auront lieu les 17 et 18 septembre 2011 et l'église sera ouverte pour l'occasion
- **AG du Club des Epis d'Or** : du 13 avril 2011 ; Monsieur le Maire communique le résultat de cette AG
- **Rassemblement de véhicules anciens** : le dimanche 24 juillet 2011 à 10h45 à la Gare dans le cadre de la fête de l'Andelle de Forges les Eaux
- **Recrutement CAE/CUI** : pas de candidature reçue à ce jour où alors les candidats ne sont pas intéressés ! Une réorganisation du travail des agents sera présentée lors de la prochaine réunion du personnel s'il n'y a toujours pas de candidats.
- **Congés d'été du personnel communal** :
 - Muriel Langlois : 11 août au 4 septembre
 - Jean-Luc Simon : 1^{er} août au 21 août
 - Marie-Annick Nouvel : 4 au 22 août
 - Catherine Duval : 1er au 31 juillet
- **Ramassage des encombrants métalliques** : lundi 9 mai 2011
- **Logement du CCAS** : est vacant suite au décès de M. Pierre Pitel ; dès la remise des clés, les membres du CCAS seront conviés à une visite et une réunion pour voir les quelques travaux éventuels à réaliser
- **Dédommagement pour prêt de hangar** : La municipalité remercie M. et Mme Pascal Lamulle pour le prêt de leur hangar et décide de les dédommager des frais engendrés en leur offrant 2 locations de la salle et un chèque CADHOC de 300 €.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

- **Location de la « Salle des Arts » en bureau** : Il est décidé de louer la Salle des Arts en bureau afin de ne pas faire de doublon avec la Gare qui accueillera des expositions peinture. Monsieur le Maire est chargé de mettre le local en location.
- **Communication**
 - Site internet : il sera prêt pour l'été
 - Plan du village : la société BMA Communication va réaliser le plan du village avec l'index des rues ; ce plan sera financé en totalité par des annonceurs
 - Agenda communal : la société BMA va réaliser un agenda communal gratuit pour la commune qui sera financé par des annonceurs.
- **Ménage de la Salle des Loisirs** : le conseil municipal décide de faire procéder au nettoyage de la Salle des Loisirs par l'Entreprise PELTIER au prix de 84 € hebdomadaire pendant une période d'essai de 3 mois.
- **Dates à retenir** :
 - Vendredi 15 et samedi 16 avril : dépôt vente du CCAS
 - Samedi 16 avril à 20h30 : loto
 - Lundi 18 avril à 19h : commission « cadre de vie - environnement »
 - Samedi 23 avril à 14h : poule aux dominos des AC
 - Dimanche 24 avril à 10h30 : chasse aux œufs de Pâques
 - Jeudi 28 avril à 20h30 : commission des finances et du personnel communal
 - Lundi 2 mai à 20h30 : conseil municipal
- **Divers** :
 - Le faire-part de mariage de Marina Langlois et Guillaume Holard est présenté aux élus
- **Questions diverses** :
 - Une liste de réserves de la salle des loisirs est communiquée suite à la dernière utilisation ; Monsieur le Maire va la transmettre à l'architecte
 - Michel Lahaye informe avoir été interpellé par Mme Ternon pour le fossé devant sa propriété.

La séance est levée à 22 heures 35.

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>